

COMPTE RENDU PROVISOIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2021

L'an deux mil vingt et un et le douze juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BUYSSCHEURE s'est réuni sous la présidence de Monsieur Marc DEHEELE, Maire, au lieu ordinaire de ses séances et sur convocation faite par le Maire.

Présents : DEHEELE Marc - GUILLAIN Romuald –SCHRYVE Emmanuel – RYCKEBUSCH Emmanuel - LETURGEZ-WADOUX Margareth – VANHEEGHE Pierre – CODDEVILLE Séverine – DUHAMEL Camille— DEVULDER Elodie – LACRESSONNIERE Vincent – JOHNSON Richard – HERMANT Eric – GOUBET Hélène

Absents excusés : BECK Grégory – DECODTS Viviane

Monsieur BECK Grégory a donné pouvoir à Madame DEVULDER Elodie

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 21 MAI 2021

Le compte rendu du conseil municipal du 21 mai 2021 a été approuvé à l'unanimité.

1/ Acquisition d'un ensemble immobilier sur la commune de BUYSSCHEURE

Monsieur Le Maire annonce qu'il a pris contact avec les domaines.

Une estimation de 206 000 € a été faite avec une variation possible de plus ou moins 15 %.

La proposition de 235 000 € faite par la commune n'a pas fait l'objet d'un consensus entre l'acquéreur et le vendeur. De ce fait le projet d'acquisition devient obsolète.

Le projet concernant la MAM reste réalisable. Une réunion est prévue fin août 2021.

2/ Garderie

Monsieur le Maire propose de changer la plage horaire de la garderie pour l'allonger de 7h00 à 19h00 à titre expérimental jusqu'au premier novembre 2021. La prescription supplémentaire de 7h00 à 7h30 et de 18h30 à 19h00 aura un coût de 0.4 € par prestation.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

3/Convention avec la CCFI pour l'utilisation du logiciel « fiscalité »

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la convention passée avec la CCFI relative à l'utilisation du logiciel « fiscalité ».

4/Indemnités de gardiennage de l'église

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer pour l'année 2021 l'indemnité de gardiennage de l'église communale à 150 euros pour Monsieur DECODTS René.

5/Points sur les travaux en cours

- Sacristie : les travaux sont terminés (toiture, isolation, plancher et béton refait)
Monsieur le Maire remercie l'entreprise LACRESSONNIERE pour la qualité des travaux réalisés.
- L'aire de jeux : un ralentissement a été constaté dû aux intempéries. Les travaux devraient être terminés pour la fin de semaine.
- École : un devis de 17 845 € HT nous a été transmis par l'entreprise KIEKEN, l'objet des travaux étant de refaire les joints du pignon de l'école primaire côté nouveau cimetière. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

6/Festivités communales

Monsieur Emmanuel RYCKEBUSCH indique que la fête de la musique aura lieu comme prévu le 23 juillet 2021 à 19h30 avec 4 groupes différents.

Concernant le plan Vigipirate, un courrier de la sous-préfecture pour la sécurité nous avait été communiqué. Cependant, il ne faut pas de sécurité supplémentaire.

La ducasse aura lieu le 7 et 8 août 2021, ainsi que le concours de pétanque de l'A.S.E.B.

Une distribution de tickets de manèges se fera le samedi et le dimanche.

Au soir, un groupe viendra animer la soirée et il y aura possibilité de se restaurer sur place aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur (pizzeria).

La brocante aura lieu le 8 août de 7h00 à 18h00, l'harmonie de Bollezeele fera deux prestations dans la journée. Un concert aura lieu au soir, ainsi que le feu d'artifices tiré au pied et au sommet de l'église.

Un spectacle à BUYSSCHEURE est prévu le 4 et 5 septembre avec le Centre André Malraux « KTHA ».

7/Catastrophe naturelle

La commune de BUYSSCHEURE par arrêté Ministériel du 22 juin 2021 a été reconnue en catastrophe naturelle. La population en a été avertie par le biais d'un courrier toutes boîtes.

8/Service Pôle Santé

Monsieur le Maire nous indique qu'une convention d'adhésion aux services de prévention du Cdg59 Pôle Santé Sécurité au Travail Collectivités et/ou établissements affiliés à titre obligatoire ou volontaire service pôle santé doit être signé.

Ce service payant sert à vérifier les conditions de travail des employés communaux.

Le Conseil Municipal accepte cette adhésion à l'unanimité.

Le Maire,
Marc DEHEELE